

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 14 septembre 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le lundi, 14 septembre 2026 à 19h30 à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Marie-Josée Coulombe, Maxime Gamelin, Laurent Barsalou, Patrice Schoune formant quorum sous la présidence du Maire Jean-Pierre Ménard.

Conseiller(s) absent(s): Annie Robichaud
Autre(s) personne(s) présente(s) : Éric Lachapelle, Directeur général et greffier-trésorier
Sandy Biron, Technicienne au greffe et gestion contractuelle.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Jean-Pierre Ménard déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2026-08-209 Le maire Jean-Pierre Ménard procède à l'adoption de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 14 septembre 2026;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 septembre 2026 tel que rédigé, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. **GREFFE**

3.1 Adoption du procès-verbal août 2026

3.2 Dépôt de la correspondance

3.3 Rapport au Conseil – Formations obligatoires des membres du Conseil Municipal

3.4 Disposition de biens municipaux – Don à des organismes

- 3.5 Octroi de contrat et autorisation de paiement - AO-2026-002 - Services professionnels en ingénierie pour la supervision de divers projets
- 3.6 Autorisation de signature de l'entente intermunicipale relative à l'approvisionnement en eau potable
- 3.7 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Cargill sel, sécurité routière, division de Cargill limitée - Appel d'offres public 2023- 006 - fourniture, chargement et transport de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)
- 3.8 Autorisation de paiement directrice des loisirs
- 3.9 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT D'INFRASTRUCTURES EN EAU POUR LA RÉALISATION D'HABITATIONS (FIERH)

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Embauche - Chauffeur-Manoeuvre
- 4.2 Embauche employée occasionnelle - adjointe administrative et service citoyens
- 4.3 Affectation temporaire - Technicienne en comptabilité
- 4.4 Fin emploi - employé numéro 32-0034
- 4.5 Ratification d'embauche – préposée à la bibliothèque
- 4.6 Amendement - Résolution 2026-08-203 - Fin emploi employé 32-0029
- 4.7 Modification politique de travail des cadres
- 4.8 OBTENTION DE PERMANENCE - EMPLOYÉ 32-0033

5. FINANCES

- 5.1 Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires-AOÛT 2026
- 5.2 Approbation du compte de dépenses du directeur général et greffier-trésorier
- 5.3 Autorisation bancaire – compte affaires Desjardins - Carte débit et pouvoir de dépôt et retrait

5.4 Modification des politiques de remboursement

6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

6.1 Démission – pompier # 22-0015

7. SERVICES URBAINS

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1 Approbation d'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 3073, chemin Sainte-Marie, lot 3 765 654 du cadastre du Québec

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Demande d'aide financière – Guignolée du CAB Soulanges

9.2 Demande d'aide financière - **ARAMO**

9.3 Modification – Politique de reconnaissance des organismes

9.4 Modification – Politique d'aide financière

10. RÈGLEMENTS

10. Avis de motion - Règlement 231-2026 RMH 330 Relatif au
1 Stationnement

11. AFFAIRES DIVERSES

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

13. PAROLE AU MAIRE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-08-210

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
2026-08-13	Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade	Demande de modification du guide programme d'aide à la voirie locale 2025-2027 - appui	Nathalie Girard Agente de bureau
2026-08-10	Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil	Appui - Demande de modification du cadre de prévention des sinistres au ministère de la Sécurité intérieure	Virginie Forgues Coordonnatrice - Greffe et direction générale
2026-08-10	Municipalité de Saint-Fortunat	Appui au programme Petits établissements accessibles	Lise Henry Directrice générale/greffière-trésorière
2026-08-25	L'organisme Canadiens pour une technologie sécuritaire (C4ST),	Demande de commentaires concernant les modifications proposées au processus d'implantation des antennes de téléphonie cellulaire	Frank Clegg Chef de la direction
2026-08-25	Au cœur des familles agricoles (ACFA)	Invitation à soutenir un projet culturel et social d'envergure provinciale	Marie-Louise Lemire Direction Générale

2026-08-31	Municipalité de Sacré-Cœur	Demande d'appui - Dénonciation des coupures dans le programme Emploi été Canada	Manon Dufour Adjointe administrative
2026-08-31	Municipalité de Sacré-Cœur	Demande d'appui : Analyse et implication de solutions pour la garde précédant la rentrée scolaire	Manon Dufour Adjointe administrative
2026-07-21	Fondation de l'hôpital du Suroît	Demande de soutien – Défi Dragons du Suroît en soutien à la Fondation de l'Hôpital du Suroît	Sabrina Séguin Conseillère, événements et communications
2026-07-21	Centre de femmes La Moisson	Demande de partenariat et de commandite pour le centre de femme La Moisson	Karine Giguère Coordonnatrice
2026-09-03	MRC Vaudreuil-Soulanges	INVITATION - L'autoroute 20 inachevée : élus, gens d'affaires et citoyens unis pour mettre fin à plus de 60 ans d'attente	Julie Cassab, Directrice des communications et développement social
2026-09-02	FQM	Deux formations sans frais offertes aux assurés du Fonds d'assurance des municipalités du Québec	Olivier Trudel Directeur assistance juridique et formation

3.3

RAPPORT AU CONSEIL – FORMATIONS OBLIGATOIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-08-211

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 15 de la Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM) concernant les formations obligatoires des membres d’un conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal doivent, dans les délais prescrits, déclarer au greffier-trésorier leur participation aux formations obligatoires;

CONSIDÉRANT QUE le greffier doit faire rapport au conseil municipal des déclarations reçues relativement à la participation des membres du conseil aux formations obligatoires;

CONSIDÉRANT QUE sept (7) membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Polycarpe ont transmis au greffe leur déclaration de participation ainsi que les attestations requises;

CONSIDÉRANT QUE les documents reçus ont été vérifiés et sont conservés au dossier de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Polycarpe prenne acte du rapport du greffier-trésorier concernant la participation aux formations obligatoires des membres du conseil municipal;

QUE le conseil municipal prenne acte que les sept (7) membres suivants ont transmis au greffe les documents requis attestant leur participation aux formations obligatoires :

- Jean-Pierre Ménard, maire;
- François Lalonde, conseiller au poste 1;
- Marie-Josée Coulombe, conseillère au poste 2;
- Maxime Gamelin, conseiller au poste 3;
- Annie Robichaud, conseillère au poste 4;
- Laurent Barsalou, conseiller au poste 5;
- Patrice Schoune, conseiller au poste 6

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à mettre à jour, conformément aux exigences applicables, la liste des membres du conseil ayant participé aux formations obligatoires sur le site Internet de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.4

DISPOSITION DE BIENS MUNICIPAUX – DON À DES ORGANISMES

2026-08-212

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe est propriétaire de divers biens meubles qui ne sont plus requis pour ses activités municipales;

CONSIDÉRANT QUE certains de ces biens sont désuets, inutilisés ou ne répondent plus aux besoins de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les biens visés comprennent notamment des dictionnaires, pochettes, chemises, cartables, articles de bureau et de papeterie, un téléphone fixe, de la vaisselle, des vases, des contenants de plastique, des nappes et divers articles de table;

CONSIDÉRANT QUE diverses oeuvres (cadres, toiles ect.) sont actuellement entreposées à l'hôtel de ville de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QUE ces biens présentent un potentiel de réutilisation dans le cadre des activités du Centre d'Action bénévole de Saint-Polycarpe ou dans le cadre des activités de conservation de la Société d'histoire et de généalogie Nouvelle-Longueuil;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite favoriser le réemploi de ses biens et soutenir les organismes œuvrant au bénéfice de la communauté;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la disposition, à titre de don, des biens meubles identifiés dans la présente résolution au Centre d’Action bénévole de Saint-Polycarpe ainsi que le don d'une toile à la Société d'histoire et de généalogie Nouvelle-Longueuil;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à prendre les mesures nécessaires afin de procéder à la remise des biens.

QUE cette disposition soit effectuée sans contrepartie financière pour la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.5

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - AO-2026-002 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA SUPERVISION DE DIVERS PROJETS

2026-08-213

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d’offres public portant le numéro AO-2026-002 – Services professionnels en ingénierie pour la supervision de divers projets;

CONSIDÉRANT QU’ un comité de sélection dûment constitué a procédé à l’évaluation de la soumission reçue conformément aux critères et aux modalités prévues aux documents d’appel d’offres;

CONSIDÉRANT QUE les documents d’appel d’offres prévoyaient un système de pondération et d’évaluation des offres, conformément aux dispositions légales applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue a obtenu le pointage requis à la suite de l’évaluation effectuée par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission reçue est la suivante :

Soumissionnaire	Pointage	Offre de prix avec taxes	Pointage final	Rang
GESPRO Groupe-Conseil inc.	94/100	870 360.75 \$	1,902245706	1

CONSIDÉRANT l'estimé au montant de 1 314 164.25 \$ avec les taxes;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise GESPRO Groupe-Conseil Inc. pour les services professionnels en ingénierie pour la supervision de divers projets, pour une année au montant total de 174 072.15 \$ avec taxes et de consentir à quatre options de renouvellement du contrat d'une durée supplémentaire d'une année chacune;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer l'entreprise GESPRO Groupe Conseil Inc. un montant maximal de 870 360.75 \$ avec les taxes, pour la première année du contrat ainsi que les quatre années supplémentaires en option, à même les projets d'investissements ou à même le surplus non affecté afin d'avoir les crédits nécessaires pour débiter les projets, le tout à même le poste budgétaire 03-410-00-000 et 03-310-00-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.6 **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE
RELATIVE À L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE**

2026-08-214 **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Polycarpe et la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton souhaitent conclure une entente intermunicipale, conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, afin de constituer une régie intermunicipale responsable de l'exploitation, de l'administration et de l'entretien du système d'approvisionnement en eau potable desservant les deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit notamment que la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton deviendra propriétaire de son réseau de distribution d'eau potable situé sur son territoire, à l'exception de la portion cédée à la régie intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet d'entente et juge opportun d'en autoriser la signature;

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Coulombe
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire, M. Jean-Pierre Ménard, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, M. Éric Lachapelle, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Polycarpe, l'entente intermunicipale relative à l'approvisionnement en eau potable, ainsi que tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.7 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - CARGILL
SEL, SÉCURITÉ ROUTIÈRE, DIVISION DE CARGILL LIMITÉE - APPEL
D'OFFRES PUBLIC 2023- 006 - FOURNITURE, CHARGEMENT ET
TRANSPORT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉS (CHLORURE
DE SODIUM)**

2026-08-215 **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Polycarpe a procédé à l'appel d'offres 2023-006 pour la fourniture, chargement et transport de sel de déglacage des chaussées (Chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT la résolution 2023-09-267 pour l'octroi du contrat pour une première année à l'entreprise Cargill Sel, Sécurité Routière, division de Cargill Limitée ;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-09-241 pour l'octroi du contrat pour une deuxième année à l'entreprise Cargill Sel, Sécurité Routière, division de Cargill Limitée ;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-09-060 pour l'octroi du contrat pour une troisième année à l'entreprise Cargill Sel, Sécurité Routière, division de Cargill Limitée ;

CONSIDÉRANT QUE la volonté du conseil de poursuivre pour une quatrième année (troisième année d'option 2026-2027) avec Cargill Sel, Sécurité Routière, division de Cargill Limitée pour la fourniture, chargement et transport de sel de déglacage des chaussées (Chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Cargill Sel, Sécurité Routière, division de Cargill Limitée pour la troisième année d'option, d'un montant de 89 359.71 \$ taxes incluses;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'OCTROYER pour une troisième année d'option, le contrat à l'entreprise Cargill Sel, Sécurité Routière, division de Cargill Limitée pour la fourniture, chargement et transport de sel de déglacage des chaussées (Chlorure de sodium);

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Cargill Sel, Sécurité Routière, division de Cargill Limitée un montant maximal de 89 359.71 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-330-00-622 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.8 **AUTORISATION DE PAIEMENT DIRECTRICE DES LOISIRS**

2026-08-216 Monsieur Gamelin quitte son siège à 19h39 à cause d'un conflit d'intérêts, car il est question d'un membre de sa famille.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-Beaudette avait un besoin ponctuel en matière de ressources pour les loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe était disposée à offrir les services de sa directrice des loisirs, madame Jennifer Van Ranst Melo, afin de soutenir la Municipalité de Rivière-Beaudette lors de la tenue de l'événement de tombola le 23 août 2026;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

DE verser à madame Jennifer Van Ranst Melo, Directrice des loisirs, un montant de 1094.39 \$ pour les heures effectuées dans le cadre de cet événement de la Municipalité de Rivière-Beaudette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Gamelin reprend son siège à 19h40.

3.9 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT D'INFRASTRUCTURES EN EAU POUR LA RÉALISATION D'HABITATIONS (FIERH)**

2026-08-217 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du FIERH, qu'elle s'est renseignée auprès du Ministère et qu'elle comprend les modalités du programme qui s'appliquent à elle et à son projet et qu'elle s'engage à toutes les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est autorisée à déposer cette demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité paiera sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant.

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. RESSOURCES HUMAINES
4.1 EMBAUCHE - CHAUFFEUR-MANOEUVRE

2026-08-218 CONSIDÉRANT les besoins opérationnels accrus au sein du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la fin d'emploi d'un employé du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de chauffeur-manoeuvre permanent;

CONSIDÉRANT la réception de la candidature de Monsieur Julien Dagenais;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des travaux publics;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à procéder à l'embauche d'un chauffeur-manoeuvre;

D'ATTRIBUER le poste de chauffeur-manoeuvre à Monsieur Julien Dagenais pour la Municipalité de Saint-Polycarpe, conditionnellement à la réussite de ses examens médicaux.

DE FIXER le salaire de cet employé à l'échelon 3 de la classe 4, conformément à la convention collective en vigueur à la Municipalité de Saint-Polycarpe;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2 EMBAUCHE EMPLOYÉE OCCASIONNELLE - ADJOINTE ADMINISTRATIVE ET SERVICE CITOYENS

2026-08-219 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer la continuité et la qualité des services administratifs offerts aux citoyens lors d'une absence d'une employée pour une longue période;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une employée occasionnelle à temps plein afin d'occuper les fonctions d'adjointe administrative et service aux citoyens pendant la période débutant en novembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'adjointe administrative et service aux citoyens est nécessaire au bon fonctionnement des activités municipales;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de Camille Bourque a été retenue à la suite du processus de sélection;

CONSIDÉRANT que l'emploi est temporaire et prendra fin au retour de l'employée dans son poste initial;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l'embauche occasionnelle de Camille Bourque à titre d'adjointe administrative et service aux citoyens, et ce, à compter du 13 octobre 2026;

QUE cette embauche soit effectuée pour une période temporaire, soit jusqu'au retour de la personne titulaire du poste ou jusqu'à une date déterminée par la Municipalité;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.3 **AFFECTATION TEMPORAIRE - TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ**

2026-08-220 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer la continuité de ses opérations et de ses services administratifs;

CONSIDÉRANT la vacance du poste de technicienne en comptabilité pour une période prolongée, débutant en novembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE le poste de technicienne en comptabilité doit être temporairement comblé afin d'assurer le bon fonctionnement du service;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 13-0025 possède les compétences et les connaissances nécessaires afin d'assumer temporairement les fonctions de technicienne en comptabilité;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande l'affectation temporaire de l'employé numéro 13-0025 à ce poste jusqu'au retour de l'employée à son poste initial;

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Coulombe
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l'affectation temporaire de l'employée numéro 13-0025 au poste de technicienne en comptabilité, et ce, à compter du départ de l'employée actuellement affectée à ce poste, pour la durée du remplacement;

QUE la rémunération applicable à cette affectation temporaire soit établie conformément aux conditions salariales et aux dispositions de la Politique des cadres en vigueur;

QUE cette affectation temporaire prenne fin au retour de la personne titulaire du poste ou à toute autre date déterminée par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.4 **FIN EMPLOI - EMPLOYÉ NUMÉRO 32-0034**

2026-08-221 CONSIDÉRANT QUE l'employé no 32-0034 a cessé de travailler à titre de manœuvre saisonnier temporaire en date du 22 août 2026;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

DE mettre fin à l'emploi de l'employé en date du 22 août 2026;

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe remercie l'employé pour les services rendus et lui souhaite du succès dans la poursuite de ses activités professionnelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.5 **RATIFICATION D'EMBAUCHE – PRÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE**

2026-08-222 CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer le bon fonctionnement de la bibliothèque lors des absences de la responsable de la bibliothèque et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice des loisirs quant à l'embauche de madame Christiane Séguin et de madame Camilia El Mourstarih;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'attribution du poste de préposée à la bibliothèque à madame Christiane Séguin, et ce, à compter du 17 août 2026 ;

DE RATIFIER l'attribution du poste de préposée à la bibliothèque à madame Camilia El Moustarih, et ce, à compter du 29 août 2026 ;

DE FIXER le salaire de madame Christiane Séguin à l'échelon 4 de la classe 2 et celui de madame Camilia El Moustarih à l'échelon 2 de la classe 2, conformément à la convention collective applicable aux employés de la Municipalité de Saint-Polycarpe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.6 **AMENDEMENT - RÉOLUTION 2026-08-203 - FIN EMPLOI EMPLOYÉ 32-0029**

2026-08-223 CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-08-203 concernant la fin d'emploi de l'employé numéro 32-0029;

CONSIDÉRANT QU' il aurait dû y être lu : « DE mettre fin à l'emploi de l'employé numéro 32-0029 en date du vendredi 31 juillet 2026 »;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de rectifier ladite résolution afin de préciser que la fin d'emploi de l'employé numéro 32-0029 prend effet le 31 juillet 2026;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

QUE la résolution numéro 2026-08-203 soit corrigée afin d'indiquer que la fin d'emploi de l'employé numéro 32-0029 est fixée au vendredi 31 juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.7 **MODIFICATION POLITIQUE DE TRAVAIL DES CADRES**

2026-08-224 CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est dotée d'une Politique de travail des employés-cadres;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a conclu une entente intermunicipale avec la Municipalité de Rivière-Beaudette, laquelle a nécessité des ajustements temporaires au revenu annuel de certains postes visés par la Politique de travail des employés-cadres;

CONSIDÉRANT QUE les services de soutien administratif rendus dans le cadre de cette entente, par la technicienne au greffe et gestion contractuelle, prendront fin à compter du 8 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu, en conséquence, de modifier la Politique de travail des cadres afin de retirer les ajustements salariaux accordés à ce poste en lien avec l'entente intermunicipale;

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Coulombe
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal modifie la Politique de travail des cadres afin de retirer, à compter du 8 septembre 2026, les ajustements au revenu annuel applicables au poste de technicienne au greffe et gestion contractuelle qui avait été accordé en raison de l'entente intermunicipale conclue avec la Municipalité de Rivière-Beaudette;

QUE les conditions salariales de ce poste soient rétablies conformément à la Politique de travail des cadres en vigueur, sans les ajustements liés à l'entente intermunicipale;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.8 **OBTENTION DE PERMANENCE - EMPLOYÉ 32-0033**

2026-08-225 Monsieur Barsalou quitte son siège à 19h48 à cause d'un conflit d'intérêts, car il est question d'un membre de sa famille

CONSIDÉRANT QUE la probation de l'employé 32-0033 vient à échéance le 25 septembre 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général d'accorder la permanence à l'employé 32-0033;

CONSIDÉRANT QUE l'employé a complété sa période de probation et qu'il y a lieu de confirmer sa permanence, conditionnellement à l'obtention de son permis de conduire de classe 3;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'ACCORDER la permanence à l'employé 32-0033 au poste de chauffeur-manoeuvre et ce à partir du 25 septembre 2026;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Barsalou reprend son siège à 19h49.

5.
5.1

FINANCES
APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES-AOÛT 2026

2026-08-226

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2026-09 des transferts budgétaires du mois d'août 2026 déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2026-09 des transferts budgétaires du mois d'août 2026;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 266 254,28 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	30 837,82 \$
Paielements électroniques par Accès D’Affaires de Desjardins	16 528, 06 \$
Salaires nets	102 231,40 \$
Paielements par dépôts directs	116 657, 00 \$
TOTAL	266 254,28 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Eric Lachapelle

Éric Lachapelle
Directeur général et greffier-trésorier

5.2

APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

2026-08-227

CONSIDÉRANT le compte de dépenses d’Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, totalisant un montant de 129.71 \$ pour le mois d’août 2026 déposé à la présente séance;

Il est proposé par le conseiller le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois d'août 2026 du directeur général et greffier-trésorier;

D'AUTORISER, à même le poste budgétaire 02-130-00-310, le paiement de 129.71 \$ au directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.3 **AUTORISATION BANCAIRE – COMPTE AFFAIRES DESJARDINS -
CARTE DÉBIT ET POUVOIR DE DÉPÔT ET RETRAIT**

2026-08-228 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe détient un compte affaires auprès de la Caisse Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE l'employée Malyka Schepens est actuellement autorisée à effectuer des retraits et dépôts pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le nom associé à la carte de débit liée à ce compte est présentement celui de cette employée;

CONSIDÉRANT QUE Madame Geneviève Normandeau nouvellement en poste à titre d'agente administrative – soutien comptable, sera dès le 15 septembre 2026, autorisée à effectuer des dépôts ainsi que des retraits en espèces pour la petite caisse, jusqu'à concurrence de 500 \$ par retrait;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

QUE madame Geneviève Normandeau soit autorisée à effectuer, au nom de la Municipalité de Saint- Polycarpe, les dépôts ainsi que les retraits d'espèces pour la petite caisse jusqu'à un montant maximal de 500 \$, dès le 15 septembre 2026;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.4 **MODIFICATION DES POLITIQUES DE REMBOURSEMENT**

2026-08-229 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe offre actuellement des programmes de remboursement pour l'achat de couches lavables, de produits d'hygiène féminine réutilisables et de barils récupérateurs d'eau de pluie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite uniformiser les modalités administratives applicables à ces différents programmes de remboursement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier uniquement le délai de traitement des demandes de remboursement prévu aux politiques concernées, sans modifier les autres conditions d'admissibilité ni les montants accordés;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la version révisée des politiques de remboursement pour l'achat de couches lavables, de produits d'hygiène féminine et de barils récupérateurs d'eau de pluie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. **SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

6.1 **DÉMISSION – POMPIER # 22-0015**

2026-08-230 CONSIDÉRANT QUE l'employé 22-0015 a remis le 11 juillet dernier sa démission à titre de pompier pour la Municipalité de Saint-Polycarpe;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la démission de l'employé 22-0015 à titre de pompier pour la municipalité de Saint-Polycarpe.

Le conseil municipal tient à souligner et à remercier le pompier pour son engagement et les services rendus à la Municipalité depuis le 2 janvier 1985.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. **URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

8.1 **APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 3073, CHEMIN SAINTE-MARIE, LOT 3 765 654 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

2026-08-231 Monsieur Barsalou quitte son siège à 19h55 à cause d'un conflit d'intérêts professionnel.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le Règlement no 213-2025 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, ci-après PIIA ;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée le 22 juillet 2026 pour la construction impliquant le remplacement du bâtiment principal sur le lot 3 765 654 du cadastre du Québec correspondant au 3073, chemin Sainte-Marie est assujetti au PIIA ;

CONSIDÉRANT l'avis de conformité émise par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) autorisant le remplacement du bâtiment principal est conforme à la Loi en raison d'un droit antérieur d'utilisation à des fins résidentielles ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est accompagnée de l'identification du type de revêtement des murs extérieurs (CanExel) ainsi que la couleur (noir), du revêtement de la toiture (bardeau d'asphalte) et sa couleur (noir) et des éléments architecturaux en bois de pruche et en bois d'érable naturel ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont recommandé l'acceptation du PIIA lors de sa rencontre du 20 août 2026 ;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation énoncés à la section 3 du chapitre 4 du Règlement no 213-2025 sur les PIIA ;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de PIIA déposée pour la construction impliquant le remplacement du bâtiment principal situé sur le lot 3 765 654 du cadastre du Québec, correspondant au 3073, chemin Sainte-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Barsalou reprend son siège à 19h57.

9. 9.1	<u>SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</u> DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – GUIGNOLÉE DU CAB SOULANGES
2026-08-232	CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité d'être un acteur présent dans sa communauté ; CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole Soulanges est un organisme à but non lucratif et que leurs projets contribuent au bien-être des familles d'ici ; CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole Soulanges offre encore cette année des paniers de Noël aux citoyens dans le besoin ; Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Coulombe ET RÉSOLU D'OCTROYER une aide financière au montant de 1 000 \$ au Centre d'action bénévole Soulanges ; D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à déboursier la somme de 1 000 \$ à même le poste budgétaire 02-702-20-970. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
9.2	DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ARAMO
2026-08-233	CONSIDÉRANT QUE l'association de la relève agricole de la Montérégie-Ouest (ARAMO) a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité dans le cadre d'un souper-bénéfice; CONSIDÉRANT QUE l'association de la relève agricole de la Montérégie-Ouest est un organisme ayant à cœur l'agriculture et la relève chez l'agriculteur; CONSIDÉRANT QUE l'agriculture est un sujet important au sein de la Municipalité; Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Coulombe ET RÉSOLU D'OCTROYER une aide financière au montant de 200 \$ à l'association de la relève agricole de la Montérégie-Ouest; D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à déboursier la somme de 200,00 \$ à même le poste budgétaire 02-702-20-970. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
9.3	MODIFICATION – POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES
2026-08-234	CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite reconnaître et soutenir les organismes qui contribuent au dynamisme, au développement et à la qualité de vie de sa communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite assurer une répartition juste et équitable de ses ressources et des différentes formes de soutien offertes aux organismes reconnus;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir les modalités de soutien offertes aux organismes, notamment en ce qui concerne l'utilisation des locaux, installations et terrains sportifs, ainsi que le soutien financier;

CONSIDÉRANT QUE la politique révisée permet notamment de tenir compte de la portée locale ou régionale des organismes afin de moduler le soutien municipal qui leur est accordé;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la version révisée de la Politique de reconnaissance des organismes de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.4

MODIFICATION – POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE

2026-08-235

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe s'est dotée d'une Politique d'aide financière afin d'encadrer le traitement et l'évaluation des demandes d'aide financière adressées au conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite simplifier le processus d'analyse des demandes afin d'en faciliter l'application administrative, tout en maintenant des principes d'équité, de transparence et de saine gestion des fonds publics;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la Politique d'aide financière de la Municipalité de Saint-Polycarpe, telle que modifiée et présentée au conseil municipal;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.

RÈGLEMENTS

10.1

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 231-2026 RMH 330 RELATIF AU STATIONNEMENT

2026-08-236

Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de Règlement 231-2026 RMH 330 Relatif au Stationnement est déposé et un avis de motion est donné par Patrice Schoune à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

12.

PAROLE AUX CONSEILLERS

Monsieur Barsalou souligne le départ à la retraite de Monsieur Ménard.

Monsieur Schoune souligne également la retraite de Monsieur Ménard et fait une mise en garde concernant les travaux agricoles effectués à proximité des routes et la présence de machinerie agricole en bordure de celles-ci.

Monsieur Gamelin adresse ses meilleurs vœux à Monsieur Ménard à l'occasion de sa retraite.

13. **PAROLE AU MAIRE**

Visite du vice-premier ministre à la caserne, tenue le 14 septembre dernier;
Bilan de la journée familiale organisée par la Municipalité;
Tournoi de golf Libella et déroulement de la journée;
Conférence de presse concernant l'autoroute 20;
Règlement d'emprunt de la Régie de l'aréna.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

Les questions et/ou commentaires adressés par les citoyens aux membres du conseil portaient sur les sujets suivants :

Préoccupation concernant l'éclairage à l'intersection des rues Sainte-Catherine et Saint-Philippe, jugé potentiellement dangereux;
Félicitations pour la pagination du journal Le Lien;
Demande visant à ajouter les numéros de poste des employés municipaux dans Le Lien;
Questionnement concernant le projet de futur plateau sportif de la Ville de Saint-Zotique;
Interrogation concernant le transfert de Coteau-du-Lac dans le comté de Beauharnois et les impacts potentiels sur la Régie de l'aréna;
Félicitations pour la création de la Régie de l'eau.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2026-08-237 À 20h20 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 14 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
greffier-trésorier

Le Maire

Eric Lachapelle
Eric Lachapelle

JEAN-PIERRE MENARD
Jean-Pierre Ménard

Je, Jean-Pierre Ménard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*

Signature: 
Email: elachapelle@stpolycarpe.ca

Signature: 
[Jean-Pierre Ménard \(Sep 15, 2026 17:41:34 EDT\)](#)
Email: maire@stpolycarpe.ca

PROVINCE DE QUÉBEC

Final Audit Report

2026-09-15

Created:	2026-09-15
By:	Sandy Biron (greffe@stpolycarpe.ca)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAYmABza-P2sJ-yBWl8VNmMbEvQSzlrYck

"PROVINCE DE QUÉBEC" History

-  Document created by Sandy Biron (greffe@stpolycarpe.ca)
2026-09-15 - 7:37:37 PM GMT
-  Document emailed to Éric Lachapelle (elachapelle@stpolycarpe.ca) for signature
2026-09-15 - 7:37:43 PM GMT
-  Document emailed to Jean-Pierre Ménard (maire@stpolycarpe.ca) for signature
2026-09-15 - 7:37:44 PM GMT
-  Email viewed by Éric Lachapelle (elachapelle@stpolycarpe.ca)
2026-09-15 - 7:39:07 PM GMT
-  Document e-signed by Éric Lachapelle (elachapelle@stpolycarpe.ca)
Signature Date: 2026-09-15 - 7:42:39 PM GMT - Time Source: server - Signature Appearance Selected: MOBILE_IMAGE
-  Email viewed by Jean-Pierre Ménard (maire@stpolycarpe.ca)
2026-09-15 - 9:38:14 PM GMT
-  Document e-signed by Jean-Pierre Ménard (maire@stpolycarpe.ca)
Signature Date: 2026-09-15 - 9:41:34 PM GMT - Time Source: server - Signature Appearance Selected: DRAW
-  Agreement completed.
2026-09-15 - 9:41:34 PM GMT